



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°102/2023
du Conseil communautaire
Séance du 26 juin 2023

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAU à Philippe BERTHOMIEU.

Absents/Excusés : Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOIN, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : « Petites Villes de Demain » - Approbation de la convention cadre de Pont-Saint-Esprit et de la convention Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation définissant l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;

Vu la LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique qui crée les opérations de revitalisation de territoire (ELAN) ;

Vu la délibération n°64 du 21 juillet 2015 de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien portant sur la signature d'une Convention Spécifique de Revitalisation des Centres-Bourgs, valant Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

Vu le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien validé par le Conseil communautaire du 12 avril 2021 ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 approuvant la convention d'adhésion relative au dispositif « Petites Villes de Demain » de la commune de Pont-Saint-Esprit ;

Considérant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Gard rhodanien signé le 17 décembre 2021 ;

Considérant que la commune de Pont-Saint-Esprit a été retenue pour faire partie des Petites Villes de demain,

Considérant l'engagement de l'agglomération du Gard rhodanien dans le programme Petites Villes de Demain par la signature de la convention d'adhésion PVD du 20 juillet 2021 ;

Considérant la mise en place d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) – Transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » de Bagnols-sur-Cèze en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) incluant Pont-Saint-Esprit,

Considérant les projets de conventions annexés à la présente,

La question a été présentée à la commission Environnement et Territoires le 12 juin 2023,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- D'approuver la convention cadre « Petites Villes de Demain » et ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Le Président

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

06 JUIL. 2023

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°102.2023 du 26 juin 2023, page 2